

GRATUIT

**La Gestion de
vos comptes en ligne
avec Cyberplus Idéal**



GRATUIT

**La prise en charge
de vos virements
et prélèvements⁽⁹⁾**



OFFERT

**Le remboursement
des frais de transfert de
vos contrats épargne⁽¹⁰⁾**

Pour en savoir plus sur nos offres bancaires et extrabancaires,
rendez-vous dans une agence Banque Populaire
Lorraine Champagne ou sur notre site www.aceflc.fr

0 820 33 70 90*

www.aceflc.fr

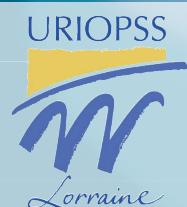
Association
pour le Crédit
et l'Epargne
des Fonctionnaires



(9) Les 6 premiers mois, prise en charge gratuite des frais liés à la mise en place des virements et prélèvements de votre ancien compte vers votre nouveau compte BPLC avec SIMPLIDOM. (10) Remboursement des frais de transfert de vos contrats PEL, CEL, PEP ou PEA. * 0,12 € TTC / mn - attente gratuite depuis un poste fixe.
ACEF - Association sans but lucratif. Registre des Associations du TGI de Metz Vol CXX II - N° 148/94 - Siret 321 616 906 000 12.
Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz.
Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127

**Offre réservée aux salariés des
associations adhérentes à l'URIOPSS Lorraine**

**Bienvenue à
PACEF !**



Association
pour le Crédit
et l'Epargne
des Fonctionnaires



Profitez immédiatement de vos avantages Bienvenue⁽¹⁾ !

OFFERT

Jusqu'à 100 €

Lors de l'ouverture de votre compte⁽²⁾



EXCLUSIF

2 offres épargne exceptionnelles

- Compte à terme Bienvenue⁽³⁾

Placer de 150 € à 20 000 € et bénéficiez d'une rémunération exceptionnelle de 4% brut⁽⁴⁾ pendant 3 mois puis les fonds sont automatiquement transférés sur le livret d'épargne de votre choix, ouvert en même temps que le compte à terme Bienvenue.

OU

- Compte à terme Fidélis⁽⁵⁾ Bienvenue 3 ans⁽³⁾

Placez de 1500 € à 20 000 € et profitez d'un taux boosté les 3 premiers mois : 4% brut⁽⁴⁾ puis d'un taux progressif connu et garanti toute la durée du placement, soit au terme des 3 ans, un taux actuarial annuel moyen de 2,817%.



OFFERT

2 mois d'assurance⁽⁶⁾
et 10% de remise sur vos contrats
d'assurance Auto et Habitation

2 mois d'abonnement télésurveillance⁽⁷⁾

OFFERT

Un prêt spécial Bienvenue
à taux préférentiel !

EXCLUSIF

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



EXCLUSIF

Le financement de
vos projets immobiliers à
conditions avantageuses

- taux préférentiel,
- frais de dossier limités à 150 € et 100 € pour les moins de 28 ans,
- possibilité de prêt sans hypothèque⁽⁸⁾.

(1) Offre réservée aux nouveaux clients BPLC du 01/02/2011 au 30/06/2011 à l'exception des 2 offres épargne valables jusqu'au 31/03/2011. Ces conditions privilégiées sont valables 3 mois à compter de la date d'ouverture de votre compte-chèques BPLC.

Non cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Non valable pour la Convention Équipage Frontalier. Voir conditions en agence.

(2) Sous réserve de la souscription d'une convention : 30 € offerts avec la convention Équipage Horizon, 50 € avec la Convention Équipage Essentiel, 70 € avec la Convention Équipage Avantage et 100 € avec la Convention Équipage Privilège, portés sur votre compte-chèques contre participation de 1 €. (3) Offre valable jusqu'au 31/03/2011 réservée aux nouveaux clients. (4) Fiscalité : les intérêts de votre compte à terme sont soumis à imposition, selon règles fiscales en vigueur. Aucun intérêt ne sera versé si le remboursement du compte à terme intervient avant 1 mois. Si le remboursement intervient avant le terme du premier palier (entre 1 et 3 mois) le taux de rémunération sera réduit. (5) Réservé aux Sociétaires et à leurs enfants mineurs lors de l'ouverture du compte. (6) 2 mois d'assurance offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance Auto ou Habitation (hors contrat Horizon), dans la limite de 100 € sur votre contrat d'assurance Auto et dans la limite de 50 € sur votre contrat d'assurance Habitation (hors contrat Horizon). (7) 2 mois d'abonnement offerts pour la souscription d'un contrat de télésurveillance Tranquil'habitat dans la limite de 80 €. (8) Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente étant subordonnée à l'obtention du prêt, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.